

INTITULE DU POSTE**ENSA PARIS-LA VILLETTE-2024-1777011-
MCF TPCAU cat 1 n°1****INTITULE LONG DU
POSTE**

*Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la construction
architecturale et urbaine / Catégorie 1*

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	IDF
Département	75
Adresse	144 avenue de Flandre 75019 PARIS

**EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de
développement***

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2 100 étudiants inscrits en 2021/2022).

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).
- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques : RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).

- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Charges pédagogiques

En cycle licence

Ses missions seront d'encadrer 2 ateliers de projet

- Responsabilité d'un atelier de projet (120h) - semestre 3

Le 3e semestre est l'occasion d'une première synthèse dans l'initiation au projet architectural autour du thème de l'« espaces de l'habité ». Ce semestre porte sur l'exploration des notions fondamentales sous-tendues par le rapport entre espace et usage dans le champ de l'espace domestique et du logement, et à travers un travail sur les typologies urbaines ordinaires (maisons mitoyennes et immeuble à cour mitoyen).

- Responsabilité d'un atelier de projet (112h) en licence – semestre 6

Ce semestre, qui marque la fin du cycle de licence, vise à initier les étudiants aux savoir-faire essentiels de l'analyse et du projet urbains, en adoptant une approche spatiale articulée autour de trois axes : apprendre à formuler une problématique à partir de la lecture critique d'un contexte au regard des enjeux urbains contemporains; reconnaître, représenter et articuler les différentes échelles du territoire, de la ville et de l'édifice ; approfondir les acquis des semestres précédents sur le projet d'édifice de logements collectifs en élargissant cette réflexion à l'échelle urbaine, où l'édifice est envisagé comme partie intégrante d'un tissu urbain.

En cycle master

- Intervention dans un des séminaires du domaine d'études HMU (88h)

Il s'agit de rejoindre un enseignement qui vise à initier les étudiants à la recherche architecturale sur le thème de l'habitat, de l'échelle du quartier à celle de la pièce voire du dispositif. Il s'agit de d'interroger l'architecture comme un champ de connaissances en construction, de transmettre les outils et méthodes de la recherche, et de stimuler un regard critique, en croisant plusieurs approches disciplinaires : architecture, urbanisme, sociologie et anthropologie de l'habitat, histoire, mais aussi épistémologie de l'architecture. L'objectif est d'interroger cet objet d'étude entre conception, réception et transformation, en questionnant tant les enjeux contemporains que les savoirs et théories construits dans le temps long. Sont interrogés les nouvelles perspectives programmatiques et typologiques et l'évolution des relations entre habitat, ville et paysage.

Charges scientifiques

- Participation exigée aux activités scientifiques de l'école.
- Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques par rapport aux axes de développement de la recherche dans l'école dans le domaine d'étude HMU

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

- Expériences pédagogiques acquises plus particulièrement dans l'encadrement des ateliers de projet de logements et du projet urbain du cycle Licence
- Pratique pédagogique préalable à l'initiation à la recherche au sein d'un séminaire de cycle master

- Expérience de recherche (publications, participation à des colloques et journées d'études, organisation de colloques), permettant de restituer les enjeux contemporains dans le temps long de la discipline, avec une attention aux modes d'habiter, aux espaces du logement et aux usages.
- Une pratique antérieure de maîtrise d'œuvre dans le domaine de programmes de logements serait appréciée.

Autres compétences

1. Capacité à travailler en équipe car les enseignements des ateliers de licence se déroulent en binôme, ainsi qu'au sein d'une pédagogie co-produite et coordonnée entre les douze ateliers de chaque semestre de licence.

Compétence d'intégration, de dialogue et de synthèse quant à l'énoncé et au partage des enjeux pédagogiques et scientifiques propres aux enseignements décrits.

2. Capacité à co-coordonner une équipe pédagogique dans le cadre séminaire "Architectures de l'habitat, espaces, processus, usages"

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Domaine d'études de master HMU (Habiter les mondes Urbains)

Pas d'affiliation préalable demandé à un des six laboratoires de recherche de l'ENSA Paris-la-Villette

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Diplôme d'architecte, Doctorat

Production scientifique en lien avec les contenus des enseignements.

Au moins trois ans d'expériences pédagogiques dans les enseignements mentionnés ci-dessus

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA PARIS LA VILLETTE

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

lricou@paris-lavillette.archi.fr